

Bulletin d'Informations

N° 23 - Mars 2024

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@orange.fr



Sommaire n°23

P1 : (Couverture) : Copil NATURA 2000. -
Gendarmerie : présentation au drapeau. -
Salon des arts 2024.

P2 : - Édito de Christian HORELLOU.
- Communiqués Mairie.

P3-4-5 : - CR du Conseil Municipal
P5 : - Invitation « Âges et Vie »

P6 : - Comité de Pilotage NATURA 2000
- Vente de bois (Conseil départemental)

P7 : - Travaux sur la commune.
- Présentation au Drapeau (Gendarmerie)

P8 : - Concert Choral (Gendarmerie)
- Comité des Fêtes : Jeux.
- Bibliothèque (Nouveautés)
- Guichet Numérique (Urbanisme)
- Consultation du public en mairie (production d'énergies renouvelables).

P9 : - La Flamme Olympique !
- Salon des Arts (Gendarmerie)

P10 : - Campagne « Mars Bleu »
- Ateliers Numériques (Dates)
- Etat-Civil

Directeur de Publication : Christian HORELLOU

Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction »
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 23. Date d'édition : 21 Mars 2024

L'eau longtemps abondante est, désormais, perçue comme un bien commun en danger. Il est donc utile de rappeler quelques idées simples.

La compétence eau ne relève plus de la commune. Le transfert de la gestion de l'eau à l'intercommunalité est effectif depuis 2020 dans le cadre de la loi Nôtre.

L'eau est une question importante. Elle est chargée de valeur symbolique extrêmement puissante puisqu'elle est indispensable à la vie.

Pour le consommateur d'eau la question de l'eau se décline sur 3 registres : la disponibilité, la qualité, et enfin le coût.

La **disponibilité** implique que l'eau doit couler quand on ouvre le robinet. A Dinéault, l'eau provient de deux types de ressources : les captages d'eau à Kergaoc (réseau Ouest et Nord) et à Lézauff (réseau Sud) et l'eau produite par le SMA, syndicat mixte de l'Aulne (réseau Est) qui pompe l'eau de l'Aulne.

En situation normale, les captages dinéaultais fournissent 90% des besoins de la commune. Cependant, en cas de sécheresse, le recours au SMA devient plus important (ouverture de vannes) et a atteint 50% de nos besoins en été 2022. En sus de notre intercommunalité, 5 autres intercos font partie du SMA et en reçoivent aussi de l'eau.

La **qualité** est une exigence et une inquiétude légitime du consommateur. L'expression « claire comme de l'eau de roche » qui laisserait entendre que « l'eau naturelle » est naturellement potable est plus que trompeuse. Rendre l'eau potable est une affaire complexe et de plus en plus technique compte tenu des nouvelles normes réglementaires imposées. Le SMA dispose de deux usines neuves de production d'eau potable l'usine de Coatigrac'h et l'usine Guy Robin à Saint Coultiz dans lesquelles la potabilisation de l'eau se fait grâce à des charbons actifs qui captent très efficacement les matières organiques notamment les métabolites (molécules issues des pesticides ou des usages domestiques). Pour les eaux des captages, sur les flancs du Menez Hom elles passent dans deux stations de traitement à Kergaoc et Kernévez et leur qualité est excellente. Par ailleurs, L'ARS, agence régionale de santé contrôle régulièrement la qualité de l'eau.

Le **coût** est une préoccupation majeure du moment pour bon nombre d'entre nous. Hélas, ne nous leurrions pas, la hausse des prix de l'eau est inévitable pour plusieurs raisons :

- Le prix de la qualité : le coût des charbons actifs accuse une hausse très forte (X4).
- Le lissage des tarifs s'est fait à l'échelle intercommunale lors du transfert de compétence car Dinéault avait un prix de l'eau très bas et, de toute façon, nous aurions dû l'augmenter fortement.
- Les investissements à venir sont nécessaires et importants compte tenu de la vétusté et de la longueur du réseau. 1km de réfection de réseaux comme nous l'avons fait dans le secteur de Keravel, Ty Bianet, Menez Gwen, Pen ar Stang, Cosquiquis, avant le transfert, coûte entre 70 000 et 100 000 euros. Le réseau dinéaultais comprend plus de 40 km de canalisations posées avant 1980 et les tubes PVC collés tous les 6 m présentent des fuites jusqu'à 20% de notre consommation. A l'échelle de Dinéault le remboursement des emprunts pour rénover ces 40Km représenterait déjà 1 euro pendant 30 ans par m3 consommé et il en est de même dans la plupart des communes. Par ailleurs les 152 km de canalisations à gros débit du SMA, sont également à renouveler. Les emprunts des deux usines nouvelles du SMA soit 18 M euros sont également à rembourser...
- La fin de l'abondance est là dans un pays où l'eau reste encore trop souvent perçue comme une ressource intarissable. De nombreuses régions sont fortement impactées par la sécheresse et en 2022, la fourniture de nos captages avait diminué de moitié.

Le contexte économique, social et culturel est favorable à un débat sur l'eau : Comme d'habitude, à la réception des factures d'eau, pleuvent les accusations sur les élus qui ne feraient rien, sur les logiques financières des sociétés distributrices d'eau à qui ont été confiés la distribution de l'eau et l'assainissement et ceci sans percevoir l'expertise dont elles font preuve. A chaque problème de canalisation sur Dinéault, jours de semaine ou dimanche, l'intervention est habituellement rapide.

Ce que je souhaite c'est une prise de conscience de la complexité de la question de l'eau qui ne se limite pas au coût, le coût n'étant qu'une conséquence de toutes les infrastructures en amont du robinet et de tous les investissements nécessaires. Et puis soyons réalistes : en 2023 un foyer de 4 personnes qui consomme 120 M3 d'eau par an dépense 0,65 € euros par jour pour une ressource indispensable à la vie.

Article complémentaire dans le bulletin communal de nov 2023, n° 21, p7 : Inauguration de l'usine Guy Robin.

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).

**Communiqués
de la
Mairie**

PRENEZ NOTE

Repas des Aînés

Rappel : le repas des Aînés aura lieu le mercredi 27 mars à 12h00 à la salle de La Tour d'Auvergne. Réservation en mairie.

Rappel : Elections européennes

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale pour les Européennes du 9 juin prochain 2024.

Jusqu'au mercredi 1er mai 23h59 en ligne sur le site internet elections.interieur.gouv.fr ou jusqu'au vendredi 3 mai en mairie .

Le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2023 est adopté. (2 abstentions)

Conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Procurations	2
Votants	18

Bilan des cessions et acquisitions immobilières : 2023

Rapporteur : Eric BODIQU : Au regard du Code Général des Collectivités Territoriales, un état des acquisitions et cessions réalisées au cours de 2023 doit être établi et donne lieu à délibération du Conseil Municipal :

Acquisitions : → parcelle AB n°452, située place de l'église à Dinéault de 164 m2 entrée dans le domaine privé de la commune par délibération du Conseil Municipal

du 30/11/2022 pour un montant de 36 533.23 €. → Parcelle AB n°434, située Rue du Yed à Dinéault de 1 326 m2 entrée dans le domaine privé de la commune par voie de préemption lors du conseil municipal du 20/04/2023 pour un montant de 44 200 €. **Cessions** : → bâtiment sur parcelle AB n°440 située place de l'église à Dinéault de 59 m2 45 000 € - acquéreur : DEBARD Céline. → parcelle ZH n°202 située au lieu-dit Kerredan à Dinéault de 529 m2 1 322.40 € acquéreur : MIOSEC Marie-Françoise. → Échange des parcelles B n°1014 et B n°1015 de 440 m2 au lieu-dit Moulin de Rozarnou à Dinéault et de la parcelle B n°970 de 363 m2 au lieu-dit Moulin de Rozarnou appartenant aux conjoints BOURVON. (Unanimité).

Examen des demandes de subventions des Associations

Rapporteur : Marie-Louise BURLOT : Il est précisé que l'attribution de la subvention est conditionnée à la mise en œuvre effective de l'activité auprès des habitants de Dinéault.

Groupe 1 : écoles : → 4 264,50 € à l'école publique P. DOUGUET au titre des activités pédagogiques, au vu de la transmission des justificatifs de factures 2024. Il est également précisé qu'un acompte de 1 000.00 € sera versé pour les dépenses de transport pour les sorties scolaires ainsi que 1 000.00 € pour les prestations au Run-Ar-Puns afin de permettre à

l'école d'avoir de la trésorerie d'avance et d'éviter les agios. Un versement de 195,80 € (2,20 €/enfants) est également proposé pour la participation aux frais de fonctionnement du RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté). Les subventions suivantes sont proposées : 600 € pour l'APEA P. DOUGUET, 300 € pour l'APEL STE ANNE, et au titre des voyages scolaires : 1 400 € à l'école STE ANNE, 600 € au collège ST LOUIS, 100 € au collège JEAN MOULIN. (3 contre). **Groupe 2 : associations dinéaultaises** : 100 € à l'AFAF, 3 000 € au Comité des Fêtes, 200 € à la Cie « La P'tite Semelle », 200 € à l'association « Patrimoine et Traditions », École de Gendarmerie. **Groupe 2ter : Société de chasse** : 200 € à chaque association « La Communale » et la « Bécassine » pour l'achat éventuel de cages. (3 abstentions pour ces 2 groupes) **Groupe 3 : associations de secteur** : 100 € à « Tous en Forme », 100 € au « Yoga », 200 € à l'AFN, 50 € à la Chorale de l'Aulne, 125 € au Comité de Développement des Agriculteurs du Pays de Châteaulin. (Unanimité). **Groupe 4 : associations caritatives et départementales** : 200 € au Secours Catholique, 600 € au Secours Populaire et 700 € au Restaurant du Cœur, les denrées alimentaires provenant de l'épicerie de Dinéault. Un fonds de réserve de 4 000 € est mis en place pour les associations qui pourraient en faire la demande. (Unanimité).

Concours financier à l'OGEC de l'école STE ANNE

Rapporteur : Christian HORELLOU : En application du Code de l'Éducation, la Commune de Dinéault prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Anne, sous contrat d'association avec l'État, dans les mêmes conditions que les classes correspondantes de l'école publique. Ces dépenses sont retracées ci-dessous :

1°) Dépenses de l'école publique Pierre DOUGUET 2023 : → Fournitures scolaires 5 434 €

→ Action pédagogique 6 655 €. → Initiation au breton 801 €. → Dépenses de fonctionnement 13 693 €. → Charges de personnel 78 078 €. TOTAL = 104 661 €. Coût par élève = 104 661/92 = 1 138 €. Contrat d'Association 2024 : 1 138x28 = 31 853 €. **2°) Dépenses de la cantine** : le coût du service à la cantine aux élèves de l'école publique s'élève à 29 002 € pour 10 653 repas servis. Le coût équivalent de l'école privée Sainte-Anne par repas servi représente 2.72 € x 2 952 soit 8 029 €. Les charges de personnel du service restauration de l'école privée s'élèvent à 9 844,50 €. **3°) Dépenses de la garderie**. Les dépenses de personnel de la garderie s'élèvent à 20 392 € et les recettes à 5 933 €. Le coût de la garderie après déduction des recettes s'élève donc à 14 459 € / 92 élèves de l'école Pierre Douguet x 28 élèves de l'école Sainte Anne soit 4 400 €. Les charges de personnel du service garderie s'élèvent à 6 223,67 €. (3 abstentions)

Renouvellement modifications convention de prestation de service pour l'agence postale 2024

Rapporteur : Christian HORELLOU : La Poste propose le renouvellement de la convention avec plusieurs modifications : → Une accessibilité horaire minimum : les agences postales communales s'engagent à proposer au public un service postal au minimum de 12h par semaine. → Une durée de convention plus souple, elle est librement fixée entre 1 et 9 ans et n'est plus tacitement renouvelable. → Une offre de service élargie pour répondre aux besoins du public : proposition de services complémentaires (offres La Poste Mobile, dispositif Veiller sur mes parents...). Cette activité participe à une rémunération complémentaire de l'agence postale dès le premier €. → Une possibilité d'être rémunéré au-delà de l'IFG (Indemnité Forfaitaire Garantie) soit 1 284 € par mois : si l'activité générée est inférieure à l'IFG, l'IFG est versée et une rémunération est possible si l'agence postale propose des produits et services complémentaires. Si l'activité générée est supérieure à l'IFG, l'IFG est versée et l'agence postale touche une rémunération variable en plus de l'IFG ainsi qu'une rémunération supplémentaire additionnelle en proposant des produits et services complémentaires. Adhésion à cette convention à compter du 5 février 2024. (Unanimité).

Modification Statutaire Prise de compétence « Abattoirs Publics » CCPCP

Rapporteur : Christian HORELLOU : L'adoption d'une nouvelle compétence par la Communauté de Pleyben-Châteaulin-Porzay implique une modification statutaire sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, afin d'inscrire la compétence « création, gestion et exploitation des abattoirs publics » dans l'objet statutaire de la Communauté.

**Modification Statutaire
Prise de compétence
« Abattoirs Publics »
CCPCP**

(Suite) **Rapporteur : Christian HORELLOU** : Rappel du contexte et présentation succincte du projet d'abattoir public multi-espèces du Faou. Il s'agit de l'intérêt général d'un service public d'abattage multi-espèces en Finistère, favorisant notamment les professionnels travaillant en circuit court. Considérant le projet ancien et la perspective prochaine de construction d'un nouvel abattoir public multi-espèces, à vocation départementale, sur le territoire voisin de la commune du Faou. La nécessité d'inscrire une nouvelle compétence facultative aux statuts de la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay pour permettre une éventuelle adhésion à ce futur Syndicat Mixte et contribuer à la création d'un nouvel abattoir public à vocation départementale, entraînant de facto le dessaisissement complet des communes qui ne pourront plus exercer en leur nom la compétence « construction, gestion et exploitation des abattoirs publics » ; L'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2023 et la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2023, approuvent cette prise de compétence nouvelle ainsi que le principe de transfert et la mise à jour des statuts de la CCPCP pour les rendre conformes au cadre juridique en vigueur. *(Unanimité)*.

**Convention
d'Adhésion au Service
commun ADS de la
CCPCP**

Rapporteur : Christian HORELLOU : Il est fait état de la proposition faite par la CCPCP à ses communes membres de constituer un service commun d'instruction mutualisée des autorisations du droit des sols (ADS) déposées auprès d'elles et d'inscrire cette mutualisation dans une logique de solidarité intercommunale permettant aussi à la Communauté de faire bénéficier les communes adhérentes de son expertise dans ce domaine et ce, en contrepartie d'une rémunération. Le service instructeur mutualisé est, en l'état, uniquement constitué d'agents employés par notre Communauté sans qu'aucun transfert ou qu'aucune mise à disposition d'agents ne soit nécessaire. Les effectifs actuels sont les suivants : - 1 responsable de service à raison de 0,1 ETP (estimation) ; - 3 instructeurs à temps plein ; - 1 assistant administratif à temps plein en charge des CUa, du secrétariat et de l'accueil ; - 1 géomaticien à raison de 0,2 ETP (estimation). Cette convention fixe les modalités de remboursement par la Commune signataire des frais engagés par la Communauté pour son compte. *(2 abstentions)*.

**Aménagement du
bourg : Attribution du
marché de travaux et
plan de financement**

Rapporteur : Guy LE FLOC'H : deux entreprises ont remis leurs offres pour le lot n°1 : VRD et trois entreprises pour le lot n°2 : Paysage. Détail des coûts de l'opération HT : . Maîtrise d'œuvre : 55 950.00 €. Travaux Lot n°1 : 1 281 700.00 €. Travaux Lot n°2 : 210 000.00 € Coût total de l'opération : **1 547 650.00 €**. Vu la consultation lancée le 04 janvier 2024 relative à la passation du marché (procédure adaptée), présentant les consultations des entreprises EUROVIA et COLAS, et suite à la demande du maître d'œuvre sur la confirmation de différents points aux entreprises concernées par le lot n°2, celui-ci sera revu et attribué lors d'une prochaine séance. En application de la législation et de la réglementation relatives aux marchés publics en vigueur, le marché de travaux susvisé est attribué à : Lot n°1 : EUROVIA. Afin de bénéficier de la DETR 2024, de la DSIL 2024, du Département et du Fond Verts, un plan de financement de cette opération est proposé : → D.E.T.R Programme 2023 – priorité n°1 (6.46%) 100 000.00 € (notifiée). → Département – Volet 2 Pacte Territorial 2023 (6.46%) 100 000.00 € (notifiée). → Fond Vert 2024 (6.69%) 103 595.00 €. → PNRA – Trame verte et bleue (1.03%) 16 000.00 € (notifiée). → D.E.T.R Programme 2024 – priorité n°1 (15%) 221 971.42 €. → D.S.I.L Programme 2024 (15%) 221 971.42 €. → Département – Volet 2 Pacte Territorial 2024 (15%) 221 971.42 €. **Total recettes (65.64%) 985 509.26 €.** **Autofinancement de la Commune (34.36%) 562 140.74 €.** *(l'adjectif notifiée signifie que l'accord est obtenu)*. *(Unanimité)*

**Comptabilité générale
– Approbation du
compte de gestion de
l'exercice 2023**

**Marcel Charles –
Approbation du
compte de gestion de
l'exercice 2023**

Rapporteur : Eric BODIOL : Le Conseil Municipal : Déclare que ces compte de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. *(Unanimité)*

**Comptabilité générale
– Approbation du
compte administratif
2023**

Rapporteur : Eric BODIOL : Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Libellés		Dépenses	Recettes
Réalisation exercice	Fonctionnement	1 128 329,45	1 575 879,61
	Investissement	672 358,73	1 185 709,78
Report ex n-1	Fonctionnement		530 247,31
	Investissement		64 649,62
Total exercice		1 800 688,18	3 356 486,32
Résultat Exercice		1 555 798,14 €	

Sous la présidence de M. Eric BODIOL, adjoint en charge du budget, le compte administratif 2023 est présenté au conseil municipal. Le maire s'est retiré au moment du vote. *(3 contre)*

**Marcel CHARLES –
Approbation du
compte administratif
2023**

Sous la présidence de M. Eric BODIOU, ad-joint en charge du budget, le compte administratif 2023 est présenté au conseil municipal. Le maire s'est retiré au moment du vote. (Unanimité)

Libellés		Dépenses	Recettes
Réalisation exercice	Fonctionnement	299 243,00	249 334,34
	Investissement	110 405,00	299 243,00
Report ex n-1	Fonctionnement	0	50 014,87
	Investissement	0	1 736,97
Total exercice		409 648,60	600 329,18
Reste à réaliser	Fonctionnement	0	0
	Investissement	0	0
Total reste à réaliser		0	0
Résultat cumulé	Fonctionnement	299 243,00	299 349,21
	Investissement	110 405,00	300 979,97
Total cumulé		409 648,00	600 329,18

**Révision de cession
d'une portion de voie
communale au lieu-dit
Manoir de Lezaff**

Rapporteur : Eric BODIOU : Le conseil municipal a examiné une demande d'acquisition d'une portion de voie communale VC n°117 au lieu-dit Manoir de Lezaff lors du conseil municipal du 08 février 2023. Il avait été convenu, après estimation de France Domaine le 10 août 2017, de la cession de cette portion de voirie à 1 250 €, soit 416 m² x 3 € / m² correspondant au barème définitif par délibération du 1er décembre 2021.

Après concertation entre Monsieur le Maire, Monsieur PENNARUN et Madame LAMBLE, il a été convenu d'un échange de parcelle avec soulte en remplacement de la cession. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal souscrit à l'échange des parcelles (Section YH n°87 (Zone C) - Section YH n°91 (Zone A)) faisant ressortir une soulte en faveur de la commune de 942.00 € et précise que les frais occasionnés par l'échange, notamment les frais d'acte et de géomètre seront supportés de moitié entre les parties. (Unanimité).

**Révision de l'examen
du projet de cession
au lieu-dit
Rosconnec**

Rapporteur : Eric BODIOU : Le conseil municipal a examiné une demande d'acquisition faite par Monsieur LETELLIER et Madame WERBROUCK : - d'une portion de voies communales enserrée entre deux parcelles cadastrées ZM n°35 et n°37 de 137 m² ; - une portion de chemin de 52 m², soit un total de 205 m² et non 105 m² comme annoncé lors du conseil municipal du 05 décembre 2023.

Il est donc proposé au conseil de rectifier le montant de la cession en tenant compte du barème de la délibération : Jusqu'à 499 m² : 3 € / m². De 500 à 999 m² : 2.50 € / m². Au-delà de 1 000 m² : 2 € / m². Soit un montant estimé de 615.00 € H.T. Le Conseil Municipal : donne un accord de principe sur les cessions susnommées ; - Constate le déclassement des portions de voies communales susvisées et leur intégration dans le domaine privé de la commune ; - Aliène l'ensemble des parcelles au prix fixé selon le barème ci-dessus ; - Précise que les frais occasionnés par la vente, notamment les frais d'arpentage, notariés, de publication, d'insertions, de timbres, d'enregistrement, seront à la charge des acquéreurs. Il a été convenu d'un échange de parcelles sans soulte. (Unanimité)

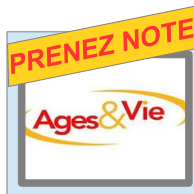


Décisions du Maire : - ARTCAMP : Contrôle et maintenance du clocher de l'église : contrat de 3 ans : 185 €/an. - AXA : signature d'un protocole pour la mise en place d'une mutuelle village avec une offre promotionnelle pour les habitants de Dinéault. Jusqu'à moins 20% sur la complémentaire santé.



Questions diverses : • Études Rue du Yed : M. Christian HORELLOU présente l'étude exploratoire réalisée par Madame MAGADOUX du CAUE Finistère avec 2 options, option n°1 : un lotissement de 3 habitations de 400 à 480 m² ou option n°2 : un collectif avec 6 logements, étant précisé qu'il y a un déficit de logement T2 et T3 sur la commune. Des commissions seront prévues sur ce sujet.

• RSU 2022 : Mme Hélène POULIQUEN propose un focus sur le bilan social de la commune de Dinéault pour l'année 2022 : → Point sur les effectifs au 31.12.2022 avec une augmentation des contractuels → Pyramide des âges avec un âge moyen en baisse depuis 2020 et plus de femmes que d'hommes occupant les postes de la collectivité ; → Rémunération avec une augmentation de 2021 à 2022 due aux tuilages ; → Absentéisme avec 0.12 % en 2022 soit 0.6 jours d'absence en moyenne ; → Formation avec une moyenne de 2.4 jours de formation et 78.6 % des agents formés sur au moins un jour.



Tous les colocataires sont heureux de vous inviter à la porte ouverte que nous organisons le samedi **20 avril 2024 de 9h à 17h.**

Nous serons ravis de vous accueillir pour partager ce moment convivial et partager quelques gâteaux maison préparés par les colocataires. Lors de cette porte ouverte vous pourrez rencontrer notre manager sur le secteur du Finistère, Dominique LECLERC.

Cécile ARANA, Maîtresse de maison, 4/5 résidence Marcel Charles 29150 DINEAULT
Tél : 09.85.80.91.05 – Port : 07. 56. 02.35.50 E-mail : mm_dineault@agesetvie.com

NATURA 2000 Comité de Pilotage DINEAULT

Le Comité de Pilotage de Natura 2000 s'est réuni le 20 février dans la salle de Menez Ty Lor, presque trop petite pour la circonstance. Étaient présents : Mme PLOUVIEZ-DIAL (Sous-préfète de Morlaix, et par intérim de Châteaulin), Mme GUICHARD (sous-préfecture de Châteaulin), Mr LARS Roger (Président du COPIL), Mr Guy

LE FLOC'H (PNRA, Mairie de Dinéault), le Conseil départemental du Finistère, la Région Bretagne, la CCPCP, le SDIS 29, la DDTM, les communes de Trégarvan et Plomodiern, le club de parapente, les fédérations françaises d'aéromodélisme et de randonnée, Bretagne Vivante, l' OFB, le Syndicat de la propriété rurale du Finistère, Eau et rivières de Bretagne, la Fédération Française de Vélo.

Roger LARS, président sortant (réélu lors de cette session), ouvre la séance avant que Guy LE FLOC'H ne présente rapidement la commune, suivi par Mme la sous-préfète qui rappelle l'ordre du jour et propose la suite à la Région qui a désormais la charge de désigner les opérateurs des sites Natura 2000 ainsi que les présidents des Copil. Quant à l'État, il conserve 3 missions : l'**extension et la désignation** des sites Natura 2000, l'**évaluation des incidences** au titre de Natura 2000, ainsi que les **mesures agro-environnementales et climatiques**.



Le déroulé de cette réunion concernera plus précisément le **Ménez-Hom, Ménez-Meur et les Monts d'Arrée**.

Le PNRA établit le **bilan 2022 et 2023** sur ces 1830 hectares. Plusieurs habitats d'intérêt communautaires sont présents dont les 3 types de landes : les landes sèches, les landes mésophiles (moyennement humides, les plus représentées), les landes humides et également de belles étendus de tourbières de pentes.

Un seul éleveur bénéficie des mesures agro-environnementales pour du pâturage ovin sur des 21,26 hectares appartenant au Conseil départemental.

Une étude, financée par l'État, a permis de faire un **premier état des lieux post incendie**. En effet, le site du Menez Hom a subi cette année-là deux incendies en juin pour une surface de 42 ha de landes mésophiles. Leur impact a été très fort sur les Escargots de Quimper et certains oiseaux (Engoulevents d'Europe). Les végétations reprennent assez bien.

Un rappel est fait sur les **6 volets du LIFE Landes** qui concerne les sites Natura 2000 des monts d'Arrée, de Menez Meur et du Menez Hom pour une enveloppe totale de 1,6 millions d'euros sur la période 2021-2025. Sur le volet **travaux du LIFE Landes**, les travaux lourds de désenrêlement se sont poursuivis sur la tourbière d'Argol avec la technique du câble-mât permettant de préserver la tourbière. Pour le moment 16 ha ont été réalisés, dont 9 ha sur le site Natura 2000 Menez Hom-Argol. Un projet de platelage bois est prévu sur le site de la tourbière d'Argol afin de valoriser le site et de le rendre accessible au grand public (y compris PMR).

Le volet sur les **acquisitions foncières** porté par le Conseil départemental du Finistère admet les conclusions suivantes : L'objectif initial d'achat de 60 hectares a été revu à la hausse pour passer d'une enveloppe de 80 000 € à 150 000 €. Aujourd'hui, il y a 87,5 ha acquis par le Département dans le cadre du LIFE et 91 ha en promesse ou en offre d'achat sur les monts d'Ar-rée. Les **enjeux cours d'eau** sont importants : en effet, le **Garvan** est un cours d'eau aux faciès (débit, vitesse de l'eau) naturels sur l'essentiel de son cours, avec des saumons qui remontent ainsi que la présence d'anguilles. Quel est l'état de ces populations ? l'OFB a un point pêche électrique sur le Garvan, les résultats pourront être accessibles.

Les travaux mis en œuvre **depuis la tempête Ciaran** sur le Menez Hom sont également présentés : ouverture des pistes et du site au public pour 11 000 € de travaux engagés. Tous les **pares-feux** Nord et Est ont été ré-ouverts. Il reste des interventions sur celui du Sud du Hielc'h (Saint-Nic). Les bois ont été coupés en 4 mètres et posés en tas en bord de pistes. Les accès aux sites seront bons pour l'été, dont l'accès pour les services de secours.

Pour les **perspectives 2024**, le Département aimerait prioriser son action sur la poursuite des travaux post-tempête, reculant le projet de canalisation des chemins sur le sommet du Menez Hom et les travaux de canalisation du public sur les tourbières Nord et Sud. 30% des boisements sont couchés sur les 115 ha appartenant au Département sur le Menez Hom. Il n'y aura pas d'opération de reboisement mais une régénération naturelle.

Monsieur LARS clôture cette réunion, « *de belles choses sont faites et il en reste à faire* ». Un COPIL sera fait en 2025 pour poursuivre ce travail.

(Texte et image : Guy LE FLOC'H)

Conseil Départemental Ventes de Bois

Le Département propose de l'affouage (ancien droit de ramassage du bois) sur les boisements soumis au régime forestier (bois du Chap, bois de St-Gildas à Cast...). L'affouage est géré par les gardes-forestiers de l'Office national des forêts (ONF).

En dehors du bois du Chap, il n'y a pas d'affouage régulier sur la commune de Dinéault, le Département ne disposant pas de bois au sens strict, mais plutôt des landes boisées.



Aussi, les ventes de bois sont plutôt opportunistes (dégagement d'un arbre tombé...) et gérées directement par le Département.

En 2024, les ventes de bois viseront exclusivement les dégâts de la tempête Ciarán. Sur Dinéault, cela concerne essentiellement des résineux et ponctuellement quelques feuillus. Attention, le bois dégagé sur les chemins appartient généralement aux riverains et le Département n'est pas propriétaire de part et d'autre de tous les chemins qu'il a dégagés. Si des habitants sont intéressés pour acheter du bois de chauffage (sur pied ou déjà coupé), il convient de contacter :- soit l'ONF (M. Stéphane MARC - stephane.marc@onf.fr - 02 98 56 22 74), pour le bois du Chap,- soit le Département (M. Xavier BEST - xavier.best@finistere.fr - 02.98.76.26.79), pour les autres espaces

naturels départementaux de la commune.

Il est possible de visualiser les espaces naturels, propriété du Département, sur GéoBretagne. Il est rappelé que le dégagement de bois sans autorisation du propriétaire est interdit et s'apparente à du vol. Les contrats de vente de bois sont valables pour toute l'année 2024. Le Département adapte annuellement ses tarifs en fonction de l'évolution générale des prix du bois. Pour le bois de chauffage : entre 16,50 € et 39 € la stère, pour le bois d'œuvre entre 40 et 65 € le m3.

(Source : X. BEST Cons. Dép.)

Travaux sur la commune.

Le gros chantier annoncé depuis plusieurs mois se met en place : l'aménagement du bourg. Comme précisé dans le dernier bulletin les appels d'offres ont été lancés avec une distribution technique en 2 lots : lot n°1 voirie, lot n° 2 paysages. Pour le premier lot plusieurs réponses ont été reçues avant qu'il ne soit attribué par la Commission d'Appel d'Offres à EUROVIA. Pour ce qui concerne le second lot (paysages), il n'est pas encore attribué dans la mesure où certaines explications supplémentaires ont été demandées aux entreprises qui ont candidaté (voir p3 de ce bulletin). Par ailleurs, la page 11 du précédent bulletin explique la participation du PNRA au lot n° 2. Les premiers coups de « pioche » ne devraient donc pas tarder: avril, mai ???

Gendarmerie : Présentation au drapeau.

C'est ce 8 février que la commune de Dinéault accueille la 127ème promotion d'élèves gendarmes, à l'occasion de sa présentation au drapeau de l'École de Gendarmerie. Les 133 élèves (dont 40 élèves féminins) ont commencé leur scolarité le 23 octobre 2023 et ils rejoindront

les unités dans lesquelles ils auront choisi de servir le 27 mai 2024.

L'Ecole de Gendarmerie s'étend sur une superficie de 205 ha répartis sur le territoire de trois communes : Cast, Plomodiern et naturellement DINEAULT.

Elle comprend une infrastructure immobilière permettant les activités d'enseignement ainsi que leur soutien et deux terrains d'exercice.

Après avoir formé des gendarmes auxiliaires issus du service national et des gendarmes adjoints volontaires, l'école se consacre aujourd'hui prioritairement à la formation initiale de sous-officiers de Gendarmerie. L'école relève du commandement des Écoles de Gendarmerie nationale implanté à Rochefort en Charente-Maritime. Elle forme des sous-officiers aptes à exercer, dans le continuum paix-crise-guerre, le métier de gendarme dans les unités départementales, la « mobile » et la garde républicaine. La formation d'une durée de 8 mois, repose sur trois étapes qui doivent contribuer à faire des élèves : des militaires, des soldats de la loi, des acteurs de la sécurité du territoire.

La cellule d'instruction élémentaire de conduite agréée de l'école, forme parallèlement des personnes de toutes catégories venant des unités de la gendarmerie pour l'obtention des brevets militaires de conduite de poids lourds et véhicules de transports en commun. Par ailleurs, l'école arme 7 compagnies d'instruction et peut former simultanément 960 élèves.

La cérémonie qui s'est déroulée place de l'Église à Dinéault marque la fin de la première période de formation initiale des élèves gendarmes de la 4ème compagnie d'instruction. Cette dernière est aux ordres de la capitaine Alexandra PELTIER-BLAIZE. Placée sous l'autorité du général Christian DEVY, commandant l'École de Gendarmerie de Châteaulin (DINEAULT), les troupes présentes sont aux ordres du colonel PEGOURIE, commandant la division de formation.

C'est par une matinée météorologique extrêmement maussade (pluie et vent) que les troupes se sont alignées sur la place, avant que la général DEVY ne les passe en revue. Le nouveau drapeau de cette promotion escorté par 6 militaires va être présenté aux élèves gendarmes, tandis qu'un peu plus tard, ils défilent devant le drapeau de l'école.

Cette cérémonie est également l'occasion pour le général DEVY de féliciter cette nouvelle promotion et de remettre quelques décorations aux gendarmes qui se sont distingués dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour clôturer la cérémonie militaire, la promotion, précédée de son drapeau, a défilé dans les rues de Dinéault et l'ensemble des participants a rejoint la salle de La Tour d'Auvergne pour un moment de convivialité offert par la municipalité.

C'est au tour du maire Christian HORELLOU de saluer les élèves gendarmes et par la même occasion, l'institution qu'est l'École de Gendarmerie de DINEAULT : *« C'est un grand honneur d'avoir choisi notre commune pour la présentation au drapeau des Éléves Gendarme de la 4° compagnie d'instruction.../...Vous avez choisi un métier difficile, mais oh combien exaltant : Servir les autres, faire respecter la loi, être les gardiens de l'ordre et de la sécurité. Vous exercerez ces missions au sein d'une grande maison dont vous êtes les héritiers, la Gendarmerie Nationale avec ses 8 siècles d'histoire. Soyez fiers du choix que vous avez fait et de la devise qui est la vôtre ; « Pour la patrie, l'honneur et le droit ».*

Le maire s'est également adressé aux enfants présents des deux écoles : *« Quant à vous, les enfants, vous avez eu l'occasion aujourd'hui d'assister à une cérémonie importante centrée sur le drapeau qui porte des valeurs fortes : Il vous montre que nous appartenons à une même nation. Vous avez vu la rigueur et l'organisation parfaite de la cérémonie. Ce sont des qualités que vous pouvez appliquer au quotidien ; n'oubliez pas non plus que les élèves gendarmes seront là, à la suite de leur formation pour assurer votre sécurité. »*

Il s'est ensuite entretenu avec Victoria BERGER, présidente de cette 127ème promotion, en lui remettant un souvenir très original de DINEAULT : une fourgonnette (de gendarmerie, cela va de soi...) en bois, fabriquée des mains de Raoul BLAIZE. A son tour, la présidente lui a offert la rondache de la promotion.

Cet emblème de la gendarmerie est porté par les gendarmes lors de leurs missions et représente leur engagement à protéger les citoyens et à maintenir l'ordre public. C'est un symbole de l'ordre et de la justice, de la force et de la sécurité, de l'unité et de la solidarité. (Aujourd'hui en tissu, cousue sur l'épaule... l'image de droite est un exemple).



L'Ecole de Gendarmerie chante...

Un fait rarissime à la salle de La Tour d'Auvergne. En effet, c'est une première qu'ont réalisée les élèves de l'Ecole de Gendarmerie de Di-

néault, ce jeudi 7 mars. Cette tradition de concours de chants s'effectue depuis longtemps, et habituellement dans l'enceinte de la caserne. Cette fois, sous l'impulsion du général Christian DEVY, commandant de l'Ecole, ce concert s'est fait à l'extérieur du casernement. Soirée inédite, instrumentale et de chants militaires, elle a mis en scène six des sept compagnies actuellement en formation à l'école. Composées chacune d'une vingtaine de militaires, elles ont présenté deux ou trois chants de leurs choix. Quelques intermèdes instrumentaux, cor d'harmonie, piano, et notamment un saxophoniste d'une virtuosité peu coutumière, ont également agrémenté la soirée.

Si la proposition grand public est atypique, le chant fait partie intégrante de la formation de gendarme comme de tout militaire. Pas de déplacement en unité qui n'en est pas constituée. « *Le chant donne du courage, apporte de la cohésion et revêt aujourd'hui un aspect traditionnel* », explique le général Christian DEVY.

Des chansons historiques souvent tristes voire tragiques, empreintes de nostalgie et de souffrance prennent une autre dimension quand elles sont chantées par le groupe comme « La Mort », « Le Chant des Partisans », « La Blanche Hermine ». L'exemple est frappant avec l'interprétation de « Les larmes d'ivoire », qui a connu un beau succès lors de l'émission « La France à un incroyable talent » et dont s'est inspiré l'un des groupes. Au sein de plusieurs compagnies de l'école se cachent des artistes, anciens professionnels ou amateurs actuels, qui composent et créent l'originalité.

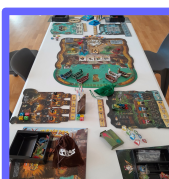
Une belle soirée pleine de singularités et une salle de La Tour d'Auvergne bondée !...

(Texte-Images : Guy LE FLOC'H,)



Comité des Fêtes Journée Jeux de Société

Le Comité des Fêtes de DINEAULT, proposait un après-midi de jeux de société



ce dimanche 3 mars. Plusieurs tables avaient été dressées sur lesquelles étaient disposés et mis à disposition de nombreux jeux amusants pour certains, éducatifs pour d'autres, laissant le choix aux visiteurs. Étaient-ce la Fête des Grands Mères ou l'attrait des premiers rayons d'un magnifique soleil dans un ciel tout bleu, en tous cas, la foule n'a pas été au rendez-vous. Dommage...

(Texte : Guy LE FLOC'H, Images : Marie Louise BURLOT)

La Bibliothèque communique... Du nouveau !



Pas disponible pour rendre vos livres à la Bibliothèque Municipale ? Pas grave ! Une **boîte de retours** attend vos livres devant la Bibliothèque, et vous permet désormais de les retourner au **moment qui vous convient**. Par ailleurs, les horaires habituels d'accueil sont complétés par une **nouvelle tranche horaire : tous les lundis de 16h30 à 18h30**. Cette nouvelle disposition est testée jusqu'au mois de juillet 2024 (Texte : Vincent TRUELLE, Équipe des Bénévoles)

COMCOM : Ouverture Guichet Numérique URBANISME



Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Les professionnels et particuliers ont la possibilité de déposer en ligne leurs demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) sur les 11 communes dont l'instruction des autorisations est assurée par le service commun de la CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay. Sont concernées les communes de Cast, Châteaulin, Dinéault, Lothey,

Pleyben, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Saint-Coulitz, Saint-Nic et Saint-Ségal.

Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme permet de déposer les demandes sous forme dématérialisée depuis un espace personnel où les particuliers peuvent suivre l'avancement des dossiers déposés. Le guichet numérique est accessible sur le site de la CCPCP en cliquant sur le lien suivant : « Déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ».

Le dépôt en mairie des dossiers en version papier est néanmoins toujours possible.

(Communiqué de la Mairie)

IMPORTANT DINEAULT Consultation du public

« Après concertation du public, selon les modalités qu'elles définissent librement, les communes identifient, par délibération du Conseil Municipal, des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables » (Code de l'Énergie). A cet effet, il est mis à disposition, en Mairie, aux jours et heures d'ouvertures habituelles, un dossier de concertation au format papier. Un registre pourra recueillir les observations du public.

(Communiqué de la Mairie)

La flamme Olympique à DINEAULT ?



En préambule aux Jeux olympiques 2024, l'enseignement catholique du Finistère a organisé un relais de la flamme olympique créée par l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL), dans les 21 territoires diocésains. Il s'agissait pour les éta-

blissements qui le souhaitent, de participer à ce projet pour créer du lien en relayant la flamme d'un établissement à l'autre par tous les moyens de mobilité douce (à pied, en vélo, en courant...). C'est dans l'après-midi, le jeudi 8 février dernier que l'École STE ANNE a connu ce moment de joie et de partage. En effet, lancée depuis La Torche et achevant son périple à Carhaix, elle s'est arrêtée sous le préau de l'école, transportée en skateboard par Nicolas KERBRAT, directeur malgré des conditions météorologiques décourageantes. Revêtus de chasubles aux couleurs des anneaux olympiques, toutes et tous ont célébré l'événement en dansant sur la musique de « Unis comme des Frères ». Plusieurs objectifs à cette manifestation : les valeurs du sport et de l'olympisme, le respect, l'amitié, l'excellence ou encore le dépassement de soi, mais aussi l'incitation à la pratique d'une activité physique et sportive pour lutter contre la sédentarité des enfants. Nicole KERVELLA, responsable du site et enseignante de la classe CE-CM devait ensuite s'emparer du symbole pour le porter à vélo à l'Ecole du NIVOT de Lopérec. Malgré la pluie, parents, élus et habitants de Dinéault ont répondu présents. Un grand merci pour cette belle journée.

(Texte et Images Nicolas KERBRAT, Directeur de l'Ecole Ste Anne)

Ecole de Gendarmerie « Salon des Arts »

Ce samedi 9 mars 2024, le général Christian DEVY, commandant de l'école de gendarmerie de Dinéault et Christian Horellou, maire de Dinéault, ont inauguré la deuxième édition du Salon des Arts et Loisirs, dans la salle La Tour-d'Auvergne, la première s'étant déroulée en novembre 2022.

Le public a pu admirer tout un ensemble de réalisations parfois hétéroclites : peintures, dessins, photos, figurines ou encore artisanat d'art. De fait, les exposants, particuliers ou adhérents d'associations, par le biais de l'École de Gendarmerie de DINEAULT, avaient la possibilité d'être présents à cette manifestation. Si, en 2022, la première réalisation était une surprise, (voir le Bulletin Municipal n°16, p 10), cette dernière a tenu toutes ses promesses. D'abord par le nombre d'exposants, plus important, et ensuite par la diversité des thèmes présentés. Tantôt ludiques, tantôt artistiques, ils représentaient la passion des uns et des autres aux travers de réalisations parfois très particulières. L'exemple le plus frappant a été la construction par imprimante 3D interposée, d'objets décoratifs : un appel en quelque sorte à l'intelligence artificielle !

Cependant le tour de la salle permettait de découvrir la tapisserie avec la restauration de fauteuils et de chaises, le bois et des découpes au laser, la cire avec ses bougies parfumées, les jeux de société présentés de manière historiques et agréablement documentés, loin des poncifs des petits écrans. L'art de la photographie, d'abord par le professionnel attiré de l'École qui mélangeait habilement les portraits et leur sourire avec les paysages colorés, ou encore la proposition d'une exposante, spécialisée dans la photographie de grossesse et naissance, de se faire « tirer le portrait ». Les peintures, qu'elles soient en grand ou petit format, pouvaient ravir les plus exigeants. Les peluches au crochet, devenues pour sa créatrice, réserviste pour le service de santé des armées, en sixième année de médecine, Dinéaultaise de surcroît, un défouloir approprié lui permettant de s'évader de son cadre professionnel. La pyrogravure, où les créations nées parfois de l'imaginaire pouvaient surprendre.

Et que dire du fil rouge de la journée réservé aux maquettistes de l'École. Si 2022 leur proposait un challenge de 24 h pour réaliser un véhicule à roue de la Seconde Guerre mondiale, ici, le défi, connu à la dernière minute (10 h), avec un temps de 6 h pour le réaliser, était plus difficile, d'autant que le sujet était complètement inattendu : transformer une souris d'ordinateur... Chacun a rejoint son poste de travail et réveillé son imagination. Pistolet aérographe, pinceaux miniatures, figurines, différents accessoires ont été mis à l'ouvrage et les premiers résultats ne se sont pas faits attendre.

Excellente journée culturelle organisée par les adjoints Sylvain LE BEL et Jérôme LE CORNEC, avec un public venu nombreux un peu plus de 200 visiteurs sur les deux jours. Un franc succès !

(Texte/Images : Guy LE FLOC'H)



« MARS BLEU » Défi Connecté

Bougeons pour notre côlon !

Dans le cadre de la campagne « Mars Bleu 2024 », le Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers (CRCDC) de Bretagne organise,

en partenariat avec 10 CRCDC de France,

« Le Défi Connecté Mars Bleu 2024 ».

L'objectif de ce challenge est d'encourager tout un chacun à la pratique d'une activité physique (marche, course...) tout en améliorant la prévention du cancer colorectal, via une application sur téléphone portable. Pendant 3 semaines, du 11 mars au 1er avril, les participants s'inscrivent et se connectent à l'application Kiplin, sur téléphone portable, avec le code CRCDCMARSBLEU. Les participants peuvent former des équipes ou intégrer une équipe déjà constituée. Ils accumulent alors des points en marchant, courant, en bougeant tout simplement et en répondant à des défis et à des questionnaires liés au dépistage du cancer colorectal, en soutien au mois de mobilisation « Mars Bleu ». C'est un challenge connecté amusant et sportif, ouvert à tous, et gratuit. Il permet, de manière ludique et dans l'air du temps, de sensibiliser la population au dépistage de ce cancer.

Inscriptions du 26 février à 00h01 au 30 mars à 23h59.

Mois national de prévention et dépistage du cancer colorectal

DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination Bretagne

11 mars au 1^{er} avril 2024
Ouverture des inscriptions le 26 février

DÉFI CONNECTÉ Mars Bleu

Bougeons pour notre côlon !

Prêts à montrer que les bretons sont en forme ?

Envie d'en savoir plus sur le défi ?

Défi connecté ouvert à tous et **gratuit** !

Bougez et pratiquez une activité physique ou sportive, seul ou en équipe et tentez de remporter des cadeaux de nos partenaires !

Inscrivez-vous sur l'application **kiplin** avec le code **CRCDCMARSBLEU**
(Communiqué du CRCDC).

Divers Ateliers Numériques

Ateliers numériques MARS/AVRIL 2024

Places limitées – Inscription obligatoire. GRATUIT

	CityKomi® — Application téléphonique gratuite pour se tenir informé de l'actualité locale (CCPCP et communes) Installation et prise en main de l'application.	18 mars 2024 9h30/10h30
	Créer et personnaliser son CV Possibilité d'y intégrer un QR code	26 mars 2024 9h30/11h30
	Cyber malveillance et sécurité Comment décrypter les faux mails et SMS, repérer les arnaques	02 avril 2024 9h30/11h00
	Créer son adresse mail et un mot de passe sécurisé	09 avril 2024 9h30/11h30
	Créer son espace France Connect et comment l'utiliser	16 avril 2024 9h30/11h00
	Créer son CV et y intégrer un QR Code	23 avril 2024 9h30/11h30
	Débuter en informatique : Apprendre à maîtriser le clavier et la souris S'initier aux bases de l'informatique	30 avril 2024 9h30/11h00

Plus d'informations : Christophe GASCHET 06 75 24 88 56 – 02 98 16 14 20
France Services . 33 Quai Robert Alba. 29150 Châteaulin



Naissances :

Agathe **FARJOT** née le 12 janvier 2024
Alma **PERON** née le 21 février 2024
Wadeck **FOLLET** Né le 26 février 2024

Décès :

Marie **PICHON** née DENNIELOU, 88 ans,
le 18 janvier 2024
Eliane **HEMON** Née MAGUER, 85 ans ,
le 7 février 2024



L'expression
de
l'opposition

Pas de communiqué